

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2023/03/22

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement d'Arras

Canton d'Arras Nord

Date de convocation

17 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

le **LUNDI 27 mars 2023** à 18 Heures 00

le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage

17 mars 2023

Nombre de conseillers

Exercice : 26

Présents : 21

Votants : 22

Etaient présents :

M. Alain CAYET – M. Guy BRAS – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –
M. Jean-Pierre CHARTREZ – Mme Anne-Caroline RATAJCZAK – M. Stéphane FOURNIER –
Mme Ghislaine VALENTE – M. Marc SERRA – Mme Sophie LOPEZ – M. Fouad AJARRAY – M.
Yves RAOULT- Mme Micheline LAURENT – M. Philippe LEFEBVRE- Mme Martine
DUQUESNOY- M. Patrick BRUGUET – Mme Astrid SAVARY – Mme Corinne DOLLE – M.
Jean-Claude NOEL- M. Thierry IMBERT – Mme Sandrine SERGEANT – M. Olivier QUIGNON.

Excusés :

Mme Yveline LOURDEL qui donne procuration à Mme Micheline LAURENT

Mme Chantal DECOCQ

Mme Audrey TISON

M. Hubert CHIVET

Mme Christelle LEBAS

AU

Secrétaire de séance :

Mme Ghislaine VALENTE

Objet : Actualisation des tarifs – accueils collectifs de mineurs en temps périscolaire

M. le Maire expose,

La Ville de Saint Nicolas organise l'accueil collectif des mineurs les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h30 en période scolaire.

Les tarifs sont identiques depuis 2018. Cependant, la conjoncture budgétaire actuelle avec la hausse des prix liée à l'inflation et à la guerre en Ukraine, impose de nouvelles réflexions et recherches de recettes et d'économie.

Considérant le travail de recherche de pistes d'économies, réalisé par les élus du Conseil Municipal lors du séminaire d'octobre 2022 il est proposé une actualisation des tarifs comme suit :

TABLEAU RESUMANT L'ACTUALISATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES PAR AN SUR LES TEMPS PERISCOLAIRES ET EXTRA SCOLAIRES

Quotient	Tarif actuel	Tarif 2023
0 à 442	34 €	43€
443 à 617	37 €	46€
618 à 700	41 €	51€
701 à plus	50 €	63€
Extérieurs	100 €	125

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'actualiser à compter du 1er septembre 2023, la tarification du temps périscolaire selon le tableau ci-dessus.
- D'actualiser la régie de recette
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces permettant l'exécution de cette délibération

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 28 mars 2023

Le Maire,


Alain CAYET.

